

Foire aux questions appel à projet Centre d'affaires de quartier

Questions sur le cahier des charges

L'aide au démarrage est de 10 000 € au minimum. Y'a-t-il un maximum ?

Le montant de l'enveloppe est de 500 000€, le montant attribué sera fonction de la qualité et du nombre de dossier éligible.

Cette aide au démarrage finance t'elle les travaux sur l'immobilier ?

En aucun cas. Cette aide au démarrage servira au fonctionnement de la structure gestionnaire du centre d'affaire de quartier, que ce soit en menues dépenses ou en dépenses d'animation.

Les locaux appartiennent actuellement à une Office Public de l'Habitat qui est maître d'ouvrage du projet. L'OPH va réaliser les travaux de restructuration des locaux. Ces locaux seront ensuite loués en totalité à une structure gestionnaire qui les sous-louera à des porteurs de projets et qui assurera l'animation du Centre d'affaires. Qui doit déposer le dossier de l'appel à projet ? Le Maître d'ouvrage propriétaire des murs ou la structure gestionnaire du centre d'affaires ?

Ce sera à la structure gestionnaire du centre d'affaires de déposer le dossier.

La subvention au titre de l'Appel à projet représente au plus 80% du coût total du projet. Quels sont les dépenses comprises dans ce coût total ? Les dépenses à caractère immobilier sont-elles incluses dans l'assiette de financement ?

Les dépenses à caractère immobilier ne sont pas incluses dans l'aide au démarrage seuls des menus travaux de rafraichissement (retouche de peinture...) peuvent être intégrés.

Les dépenses à faire figurer dans le coût total du dossier sont à la libre appréciation de la structure gestionnaire du CAQ.

- ✚ **Il est demandé dans le dossier un plan de financement sur 3 ans. S'agit-il du plan de financement du maître d'ouvrage qui porte les murs ou du plan de financement du gestionnaire du Centre d'affaires ? Ou faut-il un plan de financement global à la fois pour la partie immobilière et pour le fonctionnement ?**

Il s'agira du plan de financement de la structure gestionnaire. L'information sur le coût total de l'opération investissement inclus pourra éclairer le comité de pilotage sur la taille du projet.

- ✚ **Une ville peut-elle déposer deux dossiers, l'un pour l'aide au démarrage pour un projet A et un autre pour le financement d'une étude de faisabilité pour un projet B ?**

Tout à fait, une ville peut déposer deux dossiers distincts pour deux projets différents tant qu'ils sont éligibles aux critères territoriaux (ZUS ou CUCS de priorité 1)

- ✚ **L'appel à projet est-il ouvert aux SEM ?**

Oui il est ouvert à toutes structures privées ou publiques

- ✚ **Il s'agit d'une pépinière dans un quartier sensible, la subvention peut-elle financer son amélioration à savoir travaux d'aménagement et de rénovation ? des dépenses de personnels ? Si je mets à disposition des salles pour les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises puis-je être éligible à l'appel à projet ?**

L'aide au démarrage ne concerne que les projets inférieurs à 18 mois d'existence à la date de dépôt du dossier. Cette aide ne concerne que les petits travaux de rafraichissement et se concentre essentiellement sur les coûts afférents à la fonction d'animation et de gestion du CAQ (cf. cahier des charges points 3. et 3.2.).

Le fait de mettre des salles à disposition des réseaux d'aide à la création d'entreprises ne répond pas aux objectifs de l'appel à projets de manière suffisante.

- ✚ **Si le quartier est en priorité 2 mais pas en ZUS ni en CUCS, peut-on répondre à l'AAP ?**

Non, le projet ne sera pas éligible, car il n'est pas situé dans les critères territoriaux énoncés dans le cahier des charges soit en ZUS ou soit dans un quartier compris dans un CUCS de priorité 1.

✚ **Si la ville a certains quartiers en ZUS, peut-on répondre à l'AAP pour un quartier qui n'y est pas ?**

Non, le projet ne sera pas éligible car il n'est pas situé dans les critères territoriaux énoncés dans le cahier des charges soit en ZUS ou soit dans un quartier compris dans un CUCS de priorité 1.

✚ **Dans le cas d'un projet se trouvant sur un quartier en programme de rénovation urbaine, comment sont articulés aide financière et appui en ingénierie de l'anru ?**

Dans le cas d'un PRU, le financement du projet se réalisera, exclusivement, sous la forme d'un apport en ingénierie de l'ANRU (une expertise ANRU d'une vingtaine de jours maximum). Dans ces territoires, le porteur de projet s'assurera que le projet proposé est compatible avec les orientations du PRU et il en démontrera l'articulation.

Il est nécessaire de répondre à l'appel à projets en sollicitant l'apport en ingénierie de l'ANRU, tout en respectant les critères exigés dans le dossier de candidature, soit pour la demande de financement de l'étude de faisabilité, soit pour l'aide au démarrage.

✚ **Il est indiqué dans l'AAP que le soutien financier pourra être complété par un apport en ingénierie. En quoi consiste-t-il ?**

En territoire PRU le financement de l'AAP ne sera fera que sous la forme d'un apport en ingénierie de l'ANRU (jusqu'à 20 jours d'expertise pour juger de la qualité et de la faisabilité du projet, ainsi que de sa cohérence avec le PRU).

Hors PRU le porteur de projet peut demander le financement d'une étude de faisabilité (jusqu'à 10k€ pour mandater l'expert de son choix) ou une aide au démarrage (de minimum 10k€) plus un apport en ingénierie de la CDC (2-3 jours d'expertise par un expert de la CDC pour faciliter l'orientation du projet).

✚ **Y-a-t-il une période de questions complémentaires ?**

Une période d'une semaine à quinze jours de questions complémentaires est prévue, suite à la clôture de l'appel à projets

✚ Je ne parviens pas à télécharger les pièces du dossier

Vous pouvez téléphoner au **01.58.50.71.06** pour une assistance technique.

Il est également possible d'écrire un message à l'adresse suivante :

appelaprojetCAQ@caissedesdepots.fr

✚ Pouvez-vous me communiquer le calendrier de l'examen des projets ainsi que les délais de réalisation par la suite ?

La clôture de l'appel à projet a lieu le 12/06/2014.

Les lauréats seront connus en Septembre 2014, le retro planning est en cours de finalisation.